

Rencontre Chavilloise du secteur Rive Gauche CENTRE
Jeudi 16 septembre 2010
Gymnase Anatole France

ORDRE DU JOUR

1 - Introduction

page 2

Jean-Jacques Guillet, Maire de Chaville :

- Mode d'emploi des Rencontres Chavilloises
- Présentation des intervenants
- Thèmes abordés ce soir

2 – Urbanisme

pages 3 à 5

Christophe Tampon-Lajarriette, Maire Adjoint chargé de l'urbanisme :

- Point des sujets sur le secteur
- Questions des riverains

3 – Voirie – Circulation – Stationnement

pages 6 à 9

François-Marie Paillet Maire Adjoint chargé de la voirie, de la circulation, de la sécurité et des transports :

- Point des sujets sur le secteur
- Questions des riverains

4 – Environnement

pages 10 et 11

Marie-Odile Grandchamp, Maire Adjoint chargé de l'environnement et du développement Durable :

- Les arbres de la route du Pavé des Gardes
- Présentation d'un composteur et tri des déchets
- Parcours santé du parc de la Mare Adam

5 – Conclusion

page 11

Jean-Jacques Guillet :

- Invitation à bavarder autour d'un pot

1 – INTRODUCTION DE LA REUNION ***par Monsieur le Maire***

Mode d'emploi des Rencontres Chavilloises

- Découpage de la ville en 8 secteurs « cohérents », c'est à dire des secteurs qui tiennent compte de la voirie, de l'habitat et du nombre de foyers. L'objectif étant un échange entre la municipalité et les Chavillois pour écouter, expliquer et tenter de résoudre au mieux les sujets de proximité et de les informer des projets du secteur et de la ville.
- Le rythme prévue de ces « Rencontres Chavilloises est d'une réunion par an et par secteur.
- Des responsables « courroies de transmission » entre les citoyens et les élus :
 - un « animateur » par secteur désigné par le Maire, chargé de récupérer les sujets de préoccupation des habitants et de les transmettre à la mairie.
 - L'animateur est aidé par des « correspondants » (tout le monde peut être correspondant de sa rue ou de son immeuble).
 - Des « élus référents » pour répondre aux questions (2 par secteur)

Présentation par Monsieur le Maire des intervenants présents

- Christophe Tampon-Lajarriette, Maire Adjoint : urbanisme, équipement, patrimoine municipal, Conseiller communautaire
- François-Marie Pailler, Maire Adjoint : voirie, circulation, sécurité, Conseiller communautaire
- Marie-Odile Grandchamp, Maire Adjoint : développement durable, environnement
- Anne-Louise Mésadiou, Conseillère municipale : accueil des nouveaux Chavillois, Action culturelle pour la jeunesse, Forum des Savoirs, élue référente du secteur
- Pierre de Saint-Sernin, Conseiller municipal, : contrats, marchés, fournisseurs, élu référent du secteur qui n'a pas pu être présent ce soir
- Claude Pottier, Animateur du secteur
- Jean-Michel Draignaud, Directeur des Services techniques, Pierre Bresin, responsable du système d'information géographique et Roselyne Imbert, responsable des Rencontres Chavilloises.

Thèmes abordés ce soir

Monsieur le Maire souligne les particularités de ce secteur bordé par le Parc de la Mare Adam, composé d'immeubles pour la plus grande partie mais comprenant aussi un îlot pavillonnaire (Rues du 8 Mai 1945, E. Rougeaux. Ce secteur a une dimension particulière dans la mesure où il est le « Cœur historique de Chaville » dont le seul vestige restant est la vieille Porte de la Mare Adam que nous souhaitons continuer à mettre en valeur en trouvant une solution pour que l'éclairage ne soit pas vandalisé.

Monsieur le Maire évoque ensuite les sujets à l'ordre du jour :

- Urbanisme avec Christophe Tampon-Lajarriette
- Voirie – Circulation- Stationnement avec François-Marie Pailler
- Développement Durable avec Marie-Odile Grandchamp
- Ces thèmes seront illustrés par des projections : périmètres d'étude, programme d'enfouissement des réseaux, programme de réfection, de voirie,

2 - URBANISME *par Christophe Tampon-Lajarriette*

2 -1 - PLU

- Le POS actuel (Plan d'occupation des sols) date en droit de 1998 et n'est plus adapté à la ville actuelle ; il régissait la hauteur des bâtiments.
- Le PLU (Plan local d'urbanisme) est un vrai projet de ville qui tient compte non seulement de l'occupation des sols mais aussi de l'évolution de la population et de ses attentes, La ville a mandaté un bureau d'études pour faire un diagnostic ; une période d'information et de concertation va avoir lieu.
- La phase diagnostic a révélé un changement au niveau de la population chavilloise qui a beaucoup bougé :
 - 35 à 38% des logements sont occupés depuis moins de 4 ans (turn-over)
 - Nouvelles aspirations des Chavillois avec une augmentation des ménages actifs (35 à 50 ans) et une baisse des jeunes ménages due au prix du foncier
 - Une réflexion s'impose donc dans le cadre du PLU pour tenter de stabiliser la population autour de 20 000 habitants ce qui suppose de produire par an, une centaine de logements neufs, de tous types sur la période 2012/2020. Il faut donc identifier des espaces mutables, tout en préservant au maximum le caractère particulier de chaque quartier, notamment dans le tissu pavillonnaire. C'est tout le défi du futur PLU ! Par ailleurs, un travail de requalification de l'avenue Roger Salengro est en cours ; la ZAC tente de valoriser la ville tout en assurant le renouveau
- Calendrier :
 - Octobre 2009 /mars 2010 : élaboration du diagnostic : cette étape franchie nous a donné beaucoup d'enseignements.
 - Avril 2010 /septembre 2010 : élaboration du PADD (Projet d'aménagement du développement durable)
 - 27 mai 2010 : Réunion publique pour présenter aux Chavillois ce diagnostic
 - De mai 2010 à mai 2011 : discussion quartier par quartier pour fixer des axes de stratégie
 - Septembre 2010 : débat au Conseil municipal du PADD
 - 2011 : consultation des communes voisines et enquête publique
 - Fin 2011 : approbation du PLU

2 – 2 - Point sur le secteur Rive Gauche CENTRE

Ce secteur ne connaîtra pas de restructuration majeure. Il est traversé par 2 voies départementales importantes. Des reconstructions d'immeubles sont en cours ou prévus et sont matière à une réflexion fine et habile pour le meilleur embellissement de la ville.

3 points difficiles font l'objet d'une réflexion :

- Le « goulet d'étranglement » de la fin de la rue Anatole France :
- La rue de la Mare Adam, voie étroite en cul de sac, inscrite dans une zone à constructibilité assez forte ce qui génère des difficultés de circulation et de stationnement.
- La gare Rive Gauche, peu accessible.

La réflexion porte sur un projet d'aménagement de l'espace devant la gare du fait de la vente de l'hôtel. La ville a préempté, la procédure est en cours.

2 - 3 – Questions des riverains

➤ **Projet de construction d'un immeuble Bouygues rue de la Mare Adam** : quelles sont les intentions de la municipalité sur ce permis de construire accordé puis annulé ?

☞ Réponse : *c'est un dossier compliqué dont la procédure est en cours. Le propriétaire veut toujours vendre mais il a compris qu'il devait baisser ses prétentions pour un projet plus raisonnable. La ville est tenue par des règles de droit ; elle ne peut pas s'engager mais elle peut discuter et le délai de la mise en place du PLU (un an et demi environ) nous donne le temps d'étudier le nouveau projet, sachant que l'on ne peut pas s'opposer à un petit immeuble.*

➤ **Vente de l'hôtel de la gare** : allez-vous préempter à chaque vente ?

☞ Réponse : *Non et d'ailleurs la ville n'en a pas les moyens, ni financiers ni juridiques, la préemption devant être justifiée par des motifs d'intérêt public.. La ville a préempté dans ce cas précis pour 2 raisons : les conditions financières très favorables et l'opportunité d'un aménagement de la place favorisant la circulation et l'accès à la gare. On y travaille déjà actuellement avec l'élargissement du trottoir de la rue Anatole France du côté de la fontaine. Le nombre de pavillons rend difficile cet élargissement ; c'est plus facile du côté du Parc Fourchon, dans la mesure où la réglementation prévoit un alignement.*

➤ **Permis de démolition de la « Maison blanche » rue du Pavé des Gardes** : qu'en est-il ? Est-il possible de ne pas laisser cette maison se dégrader comme la Maison Gérard ?

Réponses :

☞ *On attend la réponse de l'appel d'offre à projets du 18 juin dernier. Pour rappel, cette maison a été achetée par la municipalité précédente et a coûté la somme importante de 2M780 000€ réglés par la municipalité actuelle. Elle a été achetée pour un droit à construire ; l'ensemble des bâtiments a fait l'objet d'un permis de démolir, ce qui explique la pancarte devant la maison ; pour autant cela ne présage pas de son avenir. Les résultats de l'appel d'offre seront connus fin novembre et les projets seront examinés par la ville qui donnera sa décision en début d'année 2011.*

☞ *Cette maison est en bon état ; elle était encore habitée il y a peu de temps. Concernant la Maison Gérard, qui sera la future Maison des Associations, elle a été endommagée par les travaux de construction des immeubles mitoyens et va être consolidée. La volonté de la ville est de la conserver dans le patrimoine ; l'extérieur sera gardé, seul l'intérieur sera aménagé.*

➤ **Embellissement du secteur** : du fait des 3 difficultés signalés de ce secteur, quand peut-on espérer une amélioration ?

☞ Réponse : *Ce secteur dans son ensemble est bien établi. On aura une vision à la fin de l'établissement du PLU (2ème semestre 2011). Il restera à élaborer les règlements d'urbanisme qui seront suivis d'une période de 10/ ans où nous nous efforcerons de réaliser les projets. Nous essayons d'aller vite tout en requalifiant les voies. Les travaux d'aménagement du « Centre Ville » débuteront en fin d'année et changeront complètement, pour l'embellir, la physionomie de Chaville.*

➤ **La cité Clémency** : quid de son projet de démolition qui stoppe tout projet de rénovation ?

☞ *Réponse : Il est en effet toujours prévu dans les projets d'aménagement du Centre Ville de démolir et de reconstruire la cité Clémency. Cela suppose bien évidemment de reloger ses habitants à Chaville dans de bonnes conditions. La ville a rencontré le Directeur de l'OPIEVOY ; cet organisme s'efforcera de réhabiliter certains immeubles (Henri IV, Doisu, Jouy..)*

➤ **OPIEVOY** : en quoi consistent les travaux de rénovation ? cela concerne-t-il les locaux commerciaux ? où en est le projet d'accession à la propriété ?

Réponses :

☞ *la réhabilitation prévoit les travaux de rénovation des appartements, d'isolation et de ravalement.*

☞ *La ville a demandé à OPIEVOY de répondre aux questions des commerçants concernés.*

☞ *Concernant l'accession à la propriété des logements, il y avait, en 2008, un accord du Conseil Général des Yvelines et de l'OPIEVOY pour transférer le patrimoine de l'OPIEVOY à Chaville à l'OPDHLM des Hauts de Seine qui a, avec le CG 92, une véritable politique de réhabilitation et d'accession. En mars 2008, l'OPIEVOY, office interdépartemental, a changé de président, de majorité et de Conseil d'administration. La situation a donc changé et, aujourd'hui, cette accession passe par une modification d'un article du Code de l'habitat qui dépend de l'Etat. On s'efforce actuellement de le faire changer.*

➤ **Sortie de la résidence Henri IV sur la rue de Stalingrad durant les travaux**

Réponses :

☞ *L'accès piétons depuis la résidence sera conservé et la circulation sera sécurisée.*

☞ *La circulation des piétons est également prévue sur la rue Anatole France.*

3 – VOIRIE – CIRCULATION – STATIONNEMENT *par François-Marie Paillet* *et la participation de Jean-Michel Draignaud*

3 – 1 – Voirie

- La voirie fait partie des compétences de la communauté d'agglomération GPSO (Grand Paris Seine Ouest) : la ville a la volonté d'utiliser le montant financier qui lui est alloué (droit de tirage) pour rénover ses voies soit par une réfection totale (voies qui n'ont jamais été « fondées »), soit par une réfection en surface (structure en bon état)
- Ces réfections sont précédées d'une période de travaux d'enfouissement des réseaux : électricité, fibre optique, réseau d'éclairage public, France-télécom.
Actuellement 60% du programme des travaux d'enfouissement sont réalisés. Le parc Fourchon a été réalisé en 2006 ; compte tenu de son statut particulier, il est propriétaire des fourreaux France Télécom.
- Rénovation de l'éclairage public en cours : les pannes déplorées par les riverains sont dues à la vétusté des installations. La rénovation consiste au remplacement des câbles souterrains, des transformateurs et à la pose de lanternes conçues pour une plus faible consommation. Fin 2010, 61% des linéaires de voies de Chaville auront leurs réseaux enfouis, soit 16 360 mètres linéaires sur un total de 26 859.

Travaux dans le secteur

- Les travaux d'enfouissement des réseaux sont réalisés pour la plupart des voies
- Réhabilitations de la rue Edouard Rougeaux fin 2010/début 2011
- Réhabilitation de la rue du 8 Mai 1945 en 2012
- 2 passages piétons sont en cours de réalisation rue du Pavé des Gardes
- Un caveau provisoire de 6 places a été réalisé cet été à l'entrée du cimetière ainsi qu'un ossuaire au fond.

3 – 2 - Circulation - Stationnement

- Le stationnement est réglementé par un arrêté qui l'interdit en dehors des marquages sur la chaussée
 - La Zone verte a été mise en place autour de la gare Rive Droite en 1996 pour éviter le stationnement sauvage et extérieur dans ce secteur : le stationnement est gratuit pour une durée de 5 heures de 8 h00 à 18h00 (disque : 8h/13h – 13h/18h)
 - Le stationnement pour favoriser le « turn over » et les commerces : 15 minutes par bornes
- Certaines voies étant communes avec Viroflay et Vélizy, des rencontres régulières ont lieu avec ces villes pour coordonner travaux et projets.

Les difficultés :

- le nombre croissant de voitures par foyer,
- l'utilisation de garages comme pièces à vivre,
- les voitures « extérieures » aux abords des gares, sont à l'origine de stationnements « sauvages », notamment sur des bateaux ou sur les trottoirs,
- l'étroitesse de certaines rues et des trottoirs.

Solutions envisagées_:

Elles reposent sur 3 comportements :

- le respect des règlements en vigueur,
- la connaissance du potentiel de stationnement,
- la modification des mentalités.

Pour améliorer la sécurité des piétons et favoriser la circulation à vélo, un plan de circulation est en cours d'élaboration avec :

- la création de zones de rencontre (zones limitées à 20 km/h où la priorité est donnée aux piétons puis aux vélos, puis bus et véhicules motorisés) et de zones 30 dans les voies structurantes (égalité vélos/voitures). Les grands axes de circulation (voies départementales) sont limités à 50 km/h. Dans le secteur, une zone 20 a été mise en place rue Edmond Rougeaux ; la rue du Pavé des Gardes et la rue Anatole France sont limitées à 50 km/h, Elle suppose un contrôle de la police.
- Dans ce secteur 2 bornes-minute ont été créées devant le pépiniériste ainsi que place Saint Hubert. Elles seront connectées au commissariat.
- des « dépose-minute » devant les écoles dont il convient de respecter le temps imparti,
- incitation à prendre les transports en commun, à marcher ou rouler à vélo.

Transports

- Bus 171 - Nous espérons que la RATP va accepter de prolonger le trajet du 171 de la gare Rive Gauche à la gare de Chaville/Vélizy (RER C)
- Gare Rive Gauche : grâce à la mobilisation et l'intervention de Monsieur le Maire, la SNCF a accepté de prendre en compte le problème de la hauteur excessive pour monter dans le train et celui de l'accessibilité de la gare dans son ensemble. En attendant, un quai provisoire a été posé.

3 – 3 - Questions des riverains

➤ **Traversée de la rue Anatole France** : sécurité

☞ Réponse : Actuellement il n'y a pas de solution trouvée autre que les barrières posées, le radar éducatif et le respect des feux tricolores par les automobilistes.

➤ **Rue de la Mare Adam** : difficultés de stationnement accrues avec des baraques de chantier et signalétique de la rue cachée par la végétation - Eclairage insuffisant.

Réponses :

☞ On ira voir sur place une solution pour diminuer la gêne des baraques de chantier ainsi que pour élaguer la végétation cachant le panneau et le déplacer éventuellement. Nous n'avons à Chaville que 2 agents de sécurité pour contrôler le stationnement, et la police nationale est souvent occupée pour des raisons plus importantes. Nous réfléchissons à une police municipale mais son coût n'est pas négligeable.

☞ Les travaux d'enfouissement et l'éclairage dans cette rue sont prévus en 2012.

➤ **Rue du Pavé des Gardes** : Circulation de camions - Stationnement sur emplacements interdits (devant le 2 bis et le 2 Ter) qui pourraient être réglés par un élargissement des trottoirs – Tilleuls envahissants sur la voie publique devant la résidence du n°13 et stationnement bloquant l'entrée de cette résidence.

Réponses :

☞ Le tonnage est limité à 10T.

☞ L'élargissement des trottoirs fait partie de la politique générale de la ville : on va regarder.

☞ Concernant les tilleuls on va intervenir auprès du Conseil Général pour qu'il les fasse élaguer.

☞ Il faut appeler le 17 (Police), plutôt que le commissariat, en cas de stationnement gênant.

➤ **Etat du bateau devant le n° 23 rue du Pavé des Gardes**

☞ Réponse : on ira voir sur place.

➤ **Peut-on envisager une zone verte ?**

☞ Réponse : la zone verte est intéressante, surtout aux abords des gares, mais contraignante pour les riverains dans la mesure où il faut changer le disque entre les 2 plages horaires de 5 heures , c'est-à-dire entre 13h00 et 14h00

➤ **Transport rue Anatole France** : difficultés du fait que le 171 ne fonctionne qu'à partir de 17h00

☞ Réponse : nous évoquerons ce sujet avec la RATP ; il faut savoir que les transports sont soumis à un plan de charge général. Une bonne connaissance des horaires des différents bus qui circulent dans cette rue peut aider les usagers..

➤ **Sortie du parking du 41 rue Anatole France** : un miroir est-il possible ?

☞ Réponse : On va regarder.

3 – 4 - Questions envoyées par écrit

➤ Construction d'une piscine à Chaville

☞ *Réponse : Le coût de financement et d'investissement est trop élevé pour envisager la construction d'une piscine.*

➤ Nuisances dues à l'augmentation du trafic ferroviaire et routier

☞ *Réponse* La SNCF prévoit le remplacement de son matériel pour moins de nuisances. Quant au trafic routier il faut compter sur le changement d'habitude et l'utilisation des transports en commun.

➤ Vitesse excessive au carrefour Anatole France/Roger Salengro

☞ *Réponse : Un panneau « Prioritec » a été posé à ce carrefour ainsi que des barrières posées aux abords des écoles.*

➤ Le passage des éboueurs à 6h00 du matin : peut-on changer pour une collecte le soir ?

☞ *La société a été contactée pour qu'elle respecte l'horaire légal de 6H00. On ne peut pas changer pour une collecte le soir : un contrat est en cours.*

➤ Dépôts sauvages au n°1 de la rue de la Mare Adam

☞ *Réponse : demande transmise aux services techniques.*

➤ Demande d'un mini transport pour desservir la rue du Pavé des Gardes.

☞ *Réponse : Ce sujet sera évoqué avec la RATP.*

➤ Pose d'un ralentisseur rue du Pavé des Gardes au niveau du n°12

☞ *Réponse : La trop forte pente ne permet pas la pose d'un ralentisseur, d'autant qu'il s'agit d'une voie départementale.*

➤ Sécurité rue de la Mare Adam et dans le parc de la Mare Adam – Bancs insuffisants dans le parc

Réponses :

☞ *Cela fait partie de la réflexion en cours pour une police municipale.*

☞ *Les bancs sont régulièrement vandalisés. Certains sont en cours de réfection.*

4 – ENVIRONNEMENT **par Marie-Odile Grandchamp**

Parc de la Mare Adam

La proximité de ce parc est une chance pour les habitants de ce secteur. La ville de Chaville bénéficie d'ailleurs de forêt sur 44% de sa superficie. Le parc est sur domaine ONF mais la ville a passé un contrat avec cet organisme pour son entretien.

Un parcours santé/sportif a été créé dans ce parc ; il a été ouvert cet été et a fait l'objet d'une animation par la bibliothèque municipale. Long d'un kilomètre, composé de rondins de bois et d'une douzaine d'agrès, il réalise un équilibre sportif et ludique.

Grâce à une bonne collaboration avec l'ONF, ce parc va voir son espace évoluer, notamment avec un projet d'installation d'une Maison de la Forêt.

Tri des déchets

Aujourd'hui, il faut penser globalement et agir localement au niveau « environnement ».

Il y a 2 passages hebdomadaires des éboueurs pour les conteneurs de déchets ménagers et un pour ceux du tri sélectif.

Un effort est demandé à tous (entreprises et particuliers) pour réduire les déchets, notamment les emballages.

Il faut s'efforcer d'apporter ses déchets, autres que ceux prévus dans les conteneurs existants, dans les déchetteries mobiles de 13 à 17h en hiver et 13 à 18h en été :

- Parking Jean Jaurès les 1ers et 3èmes samedis du mois,.
- Rue de Stalingrad tous les mardis

Une déchetterie fixe est en cours de réalisation en haut de la route du Pavé des Gardes.

Concernant les déchets verts, nous dépendons de GPSO pour leur ramassage; il n'y a pas, pour l'instant, de collecte des déchets verts.

Cette collecte fonctionne par apport volontaire à la déchetterie mobile qui les trie

Nouveaux arbres de la rue du Pavé des Gardes

Des ormes de Lutèce résistant à la graphiose ont remplacé les peupliers. Ils sont en plus grand nombre que ces derniers et vont contribuer à l'embellissement de la rue.

Composteur

Nous devons non seulement réduire nos déchets mais aussi les recycler d'où la possibilité de recycler une partie de nos déchets avec l'achat d'un composteur.

- Possibilité d'achat à GPSO pour 15€ (0 800 10 10 21)
- Permet d'obtenir au bout de 10 mois environ, du compost en utilisant 20 à 30% de nos déchets
- Mode d'emploi :
 - Utiliser les déchets de taille (gazon, petites branches, feuilles), d'épluchures, papier (sauf papier couleur).
 - Ne pas mettre de déchets d'animaux (coquilles d'œuf autorisées)
 - Ne pas trop remplir
 - Retourner de temps en temps
 - Arroser un peu, de façon à obtenir une humidité moyenne

Economie d'énergie pour les nouveaux immeubles

La ville a prévu une obligation de basse consommation dans le cahier des charges pour les nouveaux immeubles ; cette obligation sera assorti d'une amende en cas de non respect.

4 – 2 - Question des riverains

➤ **Collecte du verre : le conteneur devant l'école Anatole France n'est pas toujours bien remplacé après avoir été vidé (trop près du mur)**

☞ *Réponse : on le signalera à la société.*

5 - CONCLUSION *par Jean-Jacques Guillet*

Monsieur le Maire assure les participants que toutes leurs observations seront prises en compte et feront l'objet d'un suivi dont ils seront avisés. Il les invite à bavarder autour d'un pot.

ANNEXE
Synthèse des points à suivre
Rencontre Chavilloise Rive Gauche CENTRE du jeudi 16 septembre 2010

2010 – 1 – Stationnement et signalétique de la rue de la Mare Adam :

- *Voir sur place la possibilité de changer la place de stationnement des baraques de chantier.*
- *Voir sur place la possibilité de déplacer le panneau de signalisation de la rue pour une meilleure visibilité et, en attendant, procéder à l'élagage de la végétation qui le rend invisible.*

2010 – 2 – Rue du Pavé des Gardes :

- *Voir avec le département l'élagage des tilleuls devant la résidence du n°16*
- *Voir la faisabilité d'élargir le trottoir au niveau du n°2*
- *Voir l'état du bateau devant le n° 23*

2010 – 3 – Transports rue Anatole France (difficultés du fait du fonctionnement du 171 seulement à partir de 17h00) :

- *Evoquer ce sujet avec la RATP*

2010 - 4 – Sortie du parking du 41 rue Anatole France :

- *Voir si un miroir faciliterait cette sortie. .*

2010 – 5 – Passage des éboueurs à 6h00 du matin :

- *Rappeler à la société l'obligation de respecter les horaires.*

2010 – 6 – Mini transport rue du Pavé des Gardes :

- *Evoquer ce sujet avec la RATP*

Vos interlocuteurs dans le secteur Rive Gauche Centre :

Vos élus référents :

- Anne-Louise Mésadiou : al.mesadiou@ville-chaville.fr
- Pierre de Saint-Sernin : p.desaintsernin@ville-chaville.fr

Votre Animateur :

Claude Pottier : 06.46.46.26.52 – clali.pottier@orange.fr

Le service des Rencontres Chavilloises :

01.41.15.40.80 - r.imbert@ville-chaville.fr